

Débat d'orientations budgétaires 2010
Séance plénière du jeudi 10 décembre 2009

Contact presse :

Maud MORVAN
02 98 76 64 20
06 30 01 82 67

Sommaire :

A- Le contexte budgétaire

- I. La baisse des droits de mutation : - 25 M€ entre 2008 et 2009
- II. La non-compensation des dépenses sociales
- III. La suppression de la taxe professionnelle
- IV. Le gel des dotations d'Etat

B- Les orientations 2010

- I. Renforcer les solidarités
- II. Construire une économie solidaire et responsable
- III. Favoriser un développement territorial équilibré et l'ouverture au monde
- IV. Préserver et anticiper pour prévenir
- V. Mobiliser par l'exemple

A- Contexte budgétaire

Ce débat d'orientations budgétaires pour l'année 2010 doit permettre aux conseillers généraux de déterminer les axes forts de la politique et du budget départemental, tout en prenant en compte les contraintes et incertitudes qui pèsent sur l'avenir des finances locales.

De nombreuses incertitudes planent sur l'avenir des recettes du Département.

- La réforme des collectivités locales
- la baisse des droits de mutation
- la non-compensation des dépenses sociales (Allocation Personnalisée d'Autonomie, Prestation de Compensation du Handicap, Revenu de Solidarité Active...) alors qu'elles sont en forte progression
- la suppression de la Taxe Professionnelle,
- le gel des dotations d'Etat,

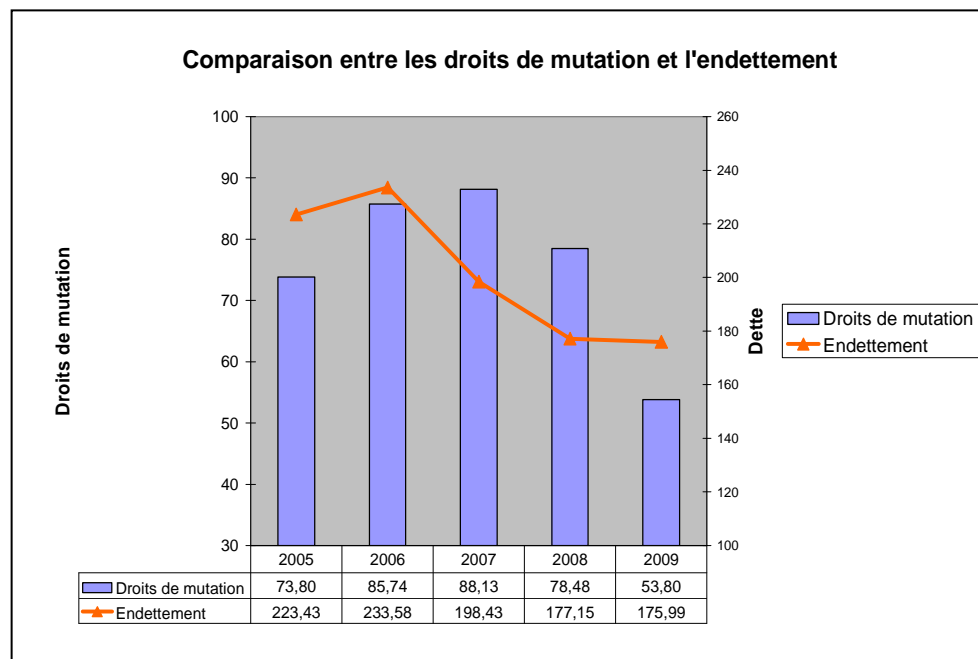
S'y ajoute une situation économique encore très fragile qui pourrait avoir des conséquences sur les recettes du Département. En effet, l'année 2009 aura été marquée par **une crise économique et financière** sans précédent dans les soixante dernières années.

Au cours de l'année écoulée, le Conseil général s'est efforcé d'adapter ses interventions au contexte économique pour protéger les Finistériens et d'agir de manière significative en faveur des populations fragilisées, notamment grâce au **plan départemental de soutien à l'économie locale** (4,5 M€), aux investissements (165 M€ au BP 2009, soit 20 M€ de plus qu'en 2008), aux politiques départementales d'action sociale, (Allocation Personnalisée d'Autonomie, Revenu de Solidarité Active, Prestation de Compensation du Handicap, aide sociale à l'enfance), **dans un contexte de désengagement de l'Etat.**

I. La baisse des droits de mutation : - 25 M€ entre 2008 et 2009

La crise économique a provoqué une crise immobilière. De fait, les droits de mutation (taxe prélevée à l'occasion de chaque transaction immobilière) sont en chute libre

De 78,5 M€ en 2008, le Conseil général va percevoir **moins de 54 M€ en 2009**, soit près de 25 M€ de moins !



Le Conseil général avait notamment mis à profit les recettes des droits de mutation pour faire baisser son endettement mais aussi pour financer les non-compensations des compétences transférées par l'Etat.

Le Conseil général du Finistère est un des départements les moins endettés de France puisque l'endettement moyen (206€ par habitant) représente moins de la moitié de l'endettement moyen des départements de même taille (448€ par habitant).

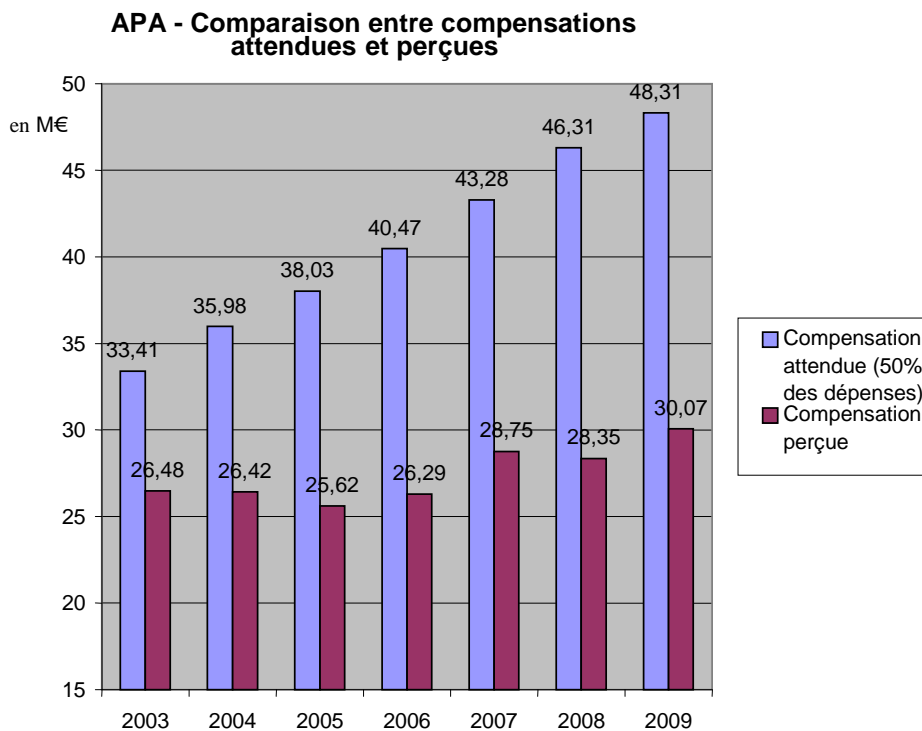
II. La non-compensation des dépenses de sociales

Le Conseil général compte parmi ses principales compétences les actions de solidarité. Cela représente 62% de son budget de fonctionnement en 2009 (hors moyens) soit 410 M€. Nombre de ces actions dans ce domaine sont issues de compétences transférées (Aide Personnalisée à l'Autonomie depuis 2003, Revenu Minimum Insertion et Revenu de Solidarité Active depuis 2004, ...) Il s'agit aussi de transferts de dépenses non compensées en totalité.

Ci-dessous, vous pouvez constater cet écart croissant entre la compensation prévue et les recettes effectivement transférées par l'Etat. La perte de recette pour le Conseil général s'élève donc à plus de **18 M€** pour la seule APA pour 2009 et **12 M€** pour les dépenses d'insertion toujours en 2009.

- **L'Allocation personnalisée à l'autonomie (A.P.A) pour nos aînés**

La compensation attendue était de 50% des dépenses mais ce n'est pas ce qui a été constaté. La perte de recette pour le Conseil général sur cette seule prestation s'élève donc à plus de **18 M€** pour l'année 2009 et à près de **94 M€ cumulés depuis 2003**.



Allocation personnalisée à l'autonomie (APA) en 2009

**90 millions d'€ consacrés aux 24 505 allocataires
18 millions d'€ non compensés par l'Etat**

APA de 2003 à 2009

compensations perçues

-

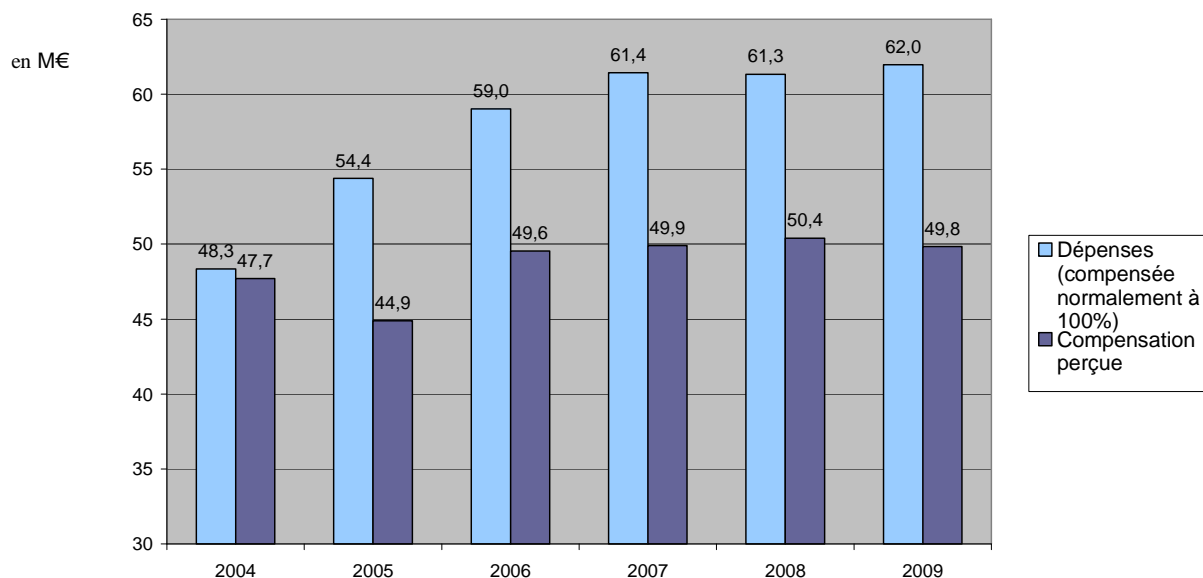
compensations attendues

- 94 millions pour le Conseil général

- **Les dépenses d'insertion**

Le constat concernant les dépenses d'insertion est identique: entre **9 et 12 M€** ne sont pas compensés chaque année, soit un cumulé de **54 M€ depuis 2004**.

RMI & RSA : dépenses et recettes



Revenu Solidarité Active (RSA) en 2009

17 925 bénéficiaires
12,2 millions d'€ non compensés par l'Etat

RMI/RSA de 2004 à 2009

compensations perçues

-

dépenses

- 54 millions pour le Conseil général

- **Les dépenses en faveur des personnes en situation de handicap**

Concernant la prestation compensatoire du handicap (PCH), le différentiel entre compensation et dépenses est très défavorable au Conseil général.

Sur 2009, l'écart recettes/dépenses est de 5,2 M€ au détriment du Conseil général et l'on sait déjà qu'en 2010, ce que l'Etat va verser sera inférieur au montant versé en 2009.

	2008	2009
PCH - Dépenses	7,16	12,8
PCH - Recettes	7,99	7,61

PCH en 2009

compensations perçues

-

dépenses

- 5,2 millions pour le Conseil général

Prestation Compensatoire du Handicap (PCH) en 2009

1755 bénéficiaires

+ 71% de bénéficiaires entre 2008 et 2009

- **Maison départementale des personnes handicapées**

Depuis la loi du 11 février 2005, le Conseil général est le gestionnaire de la Prestation de Compensation du Handicap. Or, l'Etat annonce retirer sa contribution au Fonds Départemental de Compensation qui soulage le reste à charge après attribution d'une Prestation de Compensation.

Dans l'accord initial qui crée les MDPH, l'Etat s'engageait à prendre en charge les personnels de la MDPH. Selon une enquête, l'Etat doit encore 34,3 M€ aux MDPH dont **159 956€** pour celle de notre département.

III. La suppression de la taxe professionnelle

L'autonomie fiscale des collectivités va être sérieusement entaillée par la réforme fiscale, en effet, la suppression de la taxe professionnelle représente la fin d'un des leviers fiscaux du Département (taxe professionnelle, taxe d'habitation, foncier bâti et non bâti). Le Gouvernement vient de porter un coup aux moyens et aux ressources des collectivités. Il fait aussi courir un risque très grave de transfert de la fiscalité locale vers les ménages.

Le remplacement de la Taxe Professionnelle (TP) par une nouvelle Contribution Economique Territoriale (CET) rendrait le Département encore **plus dépendant** des dotations et concours financiers de l'Etat.

Les collectivités doivent pouvoir appuyer leur capacité d'action sur une fiscalité prélevée sur les ménages et sur les activités économiques, dont elles fixent librement le taux. Il est aussi légitime que les entreprises contribuent aux recettes fiscales des collectivités en contrepartie des actions menées pour faciliter leurs activités, pour équiper le territoire et le rendre plus attractif, pour assurer les services indispensables à leurs salariés, logement, transport, crèches, ...

Pour rappel, le produit net de la **Taxe Professionnelle s'est élevé en 2009 à 90 M€, soit 1/3 des recettes fiscales départementales.**

IV. Le gel des dotations d'Etat

Les dotations que l'Etat verse à l'ensemble des collectivités locales de France sont regroupées dans une enveloppe dont l'évolution globale pour 2010 a été limitée à +0,6%, soit la moitié de l'inflation prévisionnelle.

Les règles d'attribution de ces dotations, toujours défavorables au Conseil général du Finistère, vont conduire à ce que les dotations à percevoir en 2010 n'augmenteront pas ou si peu...

	2006	2007	2008	2009	2010
Taux de progression nationale	2,73%	2,50%	2,73%	2,00%	0,6%
Taux de progression Finistère	2,00%	2,30%	2,17%	0,97%	?

Ces dotations de l'Etat représentent un peu moins du **1/3 des recettes de fonctionnement** du Conseil général (210 M€ en 2009), et elles sont elles aussi amenées à diminuer.

Depuis 2005, l'Etat à imposé aux Départements des transferts de compétences : APA, PCH, RSA (après le RMI), création des MDPH ... Or depuis cette époque toutes ces dépenses ont considérablement augmenté alors que l'Etat, quand il continue à compenser ces transferts ne le fait pas à hauteur des dépenses. Depuis 2003, l'Etat a donc une dette de plus de 150 millions d'euros envers le Département du Finistère uniquement pour les dépenses de solidarité

APA de 2003 à 2009 - 94 millions d'euros
RMI/RSA de 2004 à 2009 - 54 millions d'euros
PCH 2009 - 5,2 millions d'euros
MDPH 2009 - 0,15 millions

- 153,35 millions d'euros

A cela s'ajoutent la suppression d'un des leviers fiscaux du Département et le gel des dotations d'Etat...

B- Orientations 2010

Dans ce contexte marqué d'incertitudes, le Conseil général va continuer à travailler, soucieux d'être présent partout sur le territoire et au service des Finistériens.

Les principales évolutions envisagées en 2010 sont présentées dans le cadre des 5 enjeux de l'Agenda 21.

- I. Renforcer les solidarités**
- II. Construire une économie solidaire**
- III. Favoriser un développement territorial équilibré et l'ouverture au monde**
- IV. Préserver et anticiper pour prévenir**
- V. Mobiliser par l'exemple**

En juillet 2010, la collectivité dressera le bilan complet de la réalisation de l'Agenda 21 (2006-2009) et définira l'Agenda 21 pour la période 2010-2014.

I. Renforcer les solidarités

Une action sociale au plus près des territoires

Pour les politiques d'action sociale, De nouvelles orientations stratégiques vont être soumises à l'Assemblée départementale au printemps 2010 afin de définir et d'adapter les missions départementales de l'action sociale et médico-sociale pour les cinq prochaines années au travers du **schéma d'action sociale de proximité**.

La prévention :

En 2010 le nouveau projet de service de la **Protection Maternelle et Infantile (P.M.I.)** se concrétisera et sera pleinement appliqué.

Les travaux de préparation du **4ème schéma enfance-famille** vont mobiliser les élus, les services et les partenaires dès la rentrée de janvier. Ils travailleront sur plusieurs thèmes la prévention primaire, la mise en œuvre du projet pour l'enfant, l'amélioration de l'accompagnement des jeunes majeurs, ...)

En 2010 des actions de prévention en direction des familles et les actions de soutien à la parentalité devront être poursuivies avec pour objectifs une **diminution des placements** et un retour rapide dans la famille.

Les personnes âgées :

En raison de l'allongement de la durée de vie, et du nombre important de personnes âgées dans le Finistère (9% de la population a plus de 75 ans), **le budget d'action sociale aux personnes âgées** du Conseil général du Finistère représente **50 % du budget total**.

Afin d'apporter des réponses concrètes et adaptées à la situation et au choix de vie des personnes âgées, le Conseil général a mis en place un programme de création de places en hébergement. D'ici à 2013, **516 nouvelles places** seront créées réparties de manière équilibrée sur le territoire.

Pour 2010, il est prévu de retravailler **le mode d'évaluation de la dépendance et l'élaboration** des plans d'aide aux personnes à domicile afin de mieux répartir nos dépenses.

Les personnes handicapées :

Dans le domaine des personnes handicapées, **le Conseil général** prévoit de créer **195** en 2010 et plus des 47 ouvertures de 2009. Parmi ces ouvertures, un hébergement original va être ouvert pour répondre aux besoins non satisfaits des adultes handicapés vieillissants (Maison d'Accueil des Personnes Handicapées Agées (MAPHA) de Saint-Yvi qui proposera 40 places en 2010.

Le logement :

Dans le domaine du logement, le prix du foncier, les distances croissantes entre lieux de vie et emploi, sont de véritables difficultés pour un grand nombre de ménages, et notamment les plus démunis.

De nombreuses communautés de communes ont élaboré un Plan Local de l'Habitat qu'il nous faudra accompagner. Les contrats de territoire peuvent constituer une réponse pour certains territoires. (exemple :réhabilitation des logements de Créach'Ar Léo, Saint-Pol-de-Léon, 1,5 M€, contrat de territoire de la Communauté du Pays Léonard).

L'adoption du **Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées** -qui sera adopté en début d'année 2010- donnera plus de cohérence dans nos aides aux personnes, en privilégiant plus encore le logement des jeunes, des personnes âgées, en réhabilitant le logement existant, et en développant de nouvelles politiques, par exemple en faveur de la réhabilitation de logements en centre-bourg.

II. Construire une économie solidaire et responsable

Pour permettre une meilleure adéquation entre les besoins des publics et l'offre en matière **d'insertion** un **Plan Départemental d'Insertion (PDI) sera proposé en 2010**. Une convention signée avec la Région Bretagne va permettre un accès plus aisé à la formation des publics bénéficiaires du RSA.

Dans le domaine de l'agriculture nous nous efforçons de maintenir le potentiel de production pour préserver l'emploi dans l'agroalimentaire et les services tout en veillant à la qualité de l'environnement, plus particulièrement l'eau et les paysages. L'année 2010 sera consacrée à la mise en place de nouveaux programmes d'aide à l'amélioration des conditions de travail des salariés en agriculture et à la définition des actions d'appui aux jeunes agriculteurs en leur permettant un meilleur accès au foncier.

Dans le domaine de la pêche, notre action vise tout à la fois à rassembler les socioprofessionnels de la filière, à valoriser les atouts finistériens en matière de pêche fraîche (25 % de la pêche nationale) et à moderniser les infrastructures.

En 2010, la mise en œuvre de la stratégie pêche sera poursuivie avec notamment la fixation des critères pour les aides à la transformation des produits de la mer. Le Conseil général va continuer de soutenir la CCI dans son projet de réorganisation des ports cornouaillais. Les opérations de dragages portuaires et la problématique de l'accessibilité et de la sécurité dans les ports constituent également d'importants projets.

Mettre en cohérence les aides directes ou indirectes au regard des critères sociaux, environnementaux et économiques et conforter leur ancrage territorial, telles sont **nos ambitions pour les entreprises finistériennes**. Dans le contexte actuel de crise économique et financière, notre collectivité a décidé d'accélérer la réforme des dispositifs d'aides à l'implantation des entreprises.

Dans le domaine du tourisme, nous portons une politique d'accueil dynamique en prenant en compte les enjeux et principes du développement durable, notamment pour que l'ensemble du territoire finistérien bénéficie du fait touristique.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, nous agissons pour une démarche technopolitaine finistérienne, un soutien aux structures d'interface de l'innovation, et le financement de projets issus des pôles de compétitivité.

En 2010, la mise en œuvre du volet «enseignement supérieur et recherche» du CPER et des politiques de soutien à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation se poursuit.

Dans le domaine du nautisme nous voulons faire du Finistère un département exemplaire en matière de gestion et de développement durable du territoire, et soutenir une économie pérenne de la filière pour un nautisme porteur de solidarités. Les premières révisions d'aide à la filière nautique, seront présentées au budget 2010.

III. Favoriser un développement territorial équilibré et l'ouverture au monde

La réforme de notre **politique territoriale** s'est traduite par la possibilité pour les Communautés de communes et les Pays de signer avec le Conseil général un **contrat de territoire** (qui permet d'accompagner la réalisation de projets structurants pour les territoires, en investissement comme en fonctionnement).

- 5 Contrats ont déjà été signés, pour un montant total de près de 43 M€ sur 6 ans.
- 7 contrats sont en cours de discussion et devraient aboutir dans les prochains mois
- 4 autres devraient être engagés au 1^{er} semestre 2010.

Parallèlement, nous poursuivons la réforme des aides aux communes :

- le programme d'accueil de la petite enfance,
- les écoles primaires,
- l'eau et l'assainissement
- aides à la voirie
- des politiques d'aménagements et du cadre de vie.

2010 verra également la révision de la politique «patrimoine». Nous développerons également plus de solidarité (un bilan du coefficient de solidarité est actuellement en cours) et de qualité dans les projets : la prise en compte de critères énergétiques et de construction sera intégrée dans le soutien aux projets des collectivités.

Le Conseil général est engagé depuis plusieurs années dans **une politique ambitieuse des déplacements**. Il a développé depuis quelques années de nombreux dispositifs qui encouragent les usages alternatifs à la voiture individuelle : 19 aires de covoiturage, réalisation de voies vertes, outils d'information tel que www.viaoo29.fr ou encore la généralisation du tarif à 2 euros.

L'actualisation du **Schéma «vélo»**, qui conforte notre engagement en faveur des déplacements doux quotidiens, le processus important de concertation autour de l'offre de transport collectif pour 2011 et de notre préoccupation constante pour des modes de déplacements plus durables.

Notre engagement fort en faveur des modes alternatifs de déplacements, et une approche ouverte de l'aménagement induisent également d'aborder différemment les infrastructures routières.

2010 verra la mise en service de projets importants, tels que les contournements de Pont L'Abbé et Ploudaniel. Le chantier de Térénez (35 M d'euros) se poursuit également, et nous envisageons d'engager des projets entre Le Faou et Crozon par exemple.

IV. Préserver et anticiper pour prévenir

Préserver les ressources et notre cadre de vie

Alors que **l'eau reste un enjeu vital**, tant pour sa qualité que sa quantité, nous rapprochons encore notre action des territoires, de leurs enjeux particuliers et des acteurs locaux.

La réflexion sur la gestion de l'alimentation en eau potable, qui sera relancée en 2010, sera, l'occasion d'un travail partenarial avec l'ensemble des collectivités concernées et les Commissions Locales de l'Eau.

Par ailleurs, l'adoption du Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés, marque notre préoccupation d'une gestion de proximité des déchets et nous mettrons aussi l'accent sur la prévention. **La politique départementale «déchets»**, qui sera révisée en 2010, traduira clairement ces ambitions.

Enfin, nous poursuivons notre **politique active concernant les espaces naturels**, en ciblant plus encore les territoires qui nous paraissent les plus fragiles, et encourageons une gestion communautaire de ces espaces..

Cette politique va également s'appuyer sur un volet maritime en **soutien au Parc Naturel Marin d'Iroise (PNMI)**, premier parc marin en France, qui a pour objectif, en 2010, de finaliser son plan de gestion et constituer ainsi son cadre d'actions stratégiques pour les vingt prochaines années.

La formation des hommes et la cohésion sociale

Dans le domaine de l'éducation, nous souhaitons offrir les meilleures conditions de travail aux 42 000 élèves finistériens dans des collèges modernes et adaptés.

En 2010, nous confirmerons notre engagement en faveur de la réussite scolaire de tous les jeunes finistériens au travers d'opérations de restructuration, d'extension et de rénovation (rénovation du collège Laënnec de Pont-L'Abbé (11,6 M€), réalisation de l'internat du collège des Quatre-Moulins à Brest). Le collège de Plabennec accueillera ses premiers élèves à la rentrée scolaire 2010-2011. A terme se sont près de 450 élèves qui suivront des cours au sein de 18 classes et une unité d'intégration. La restauration sera mutualisée avec le secteur primaire et maternel de la commune. (15M€)

L'EPCC «Les Chemins du patrimoine» et la Bibliothèque du Finistère vont renforcer leur politique **d'action culturelle**.

Dans le domaine des enseignements artistiques, le travail déjà entrepris se poursuivra. Le soutien au secteur des **arts plastiques** perdurera en 2010

Les dispositifs en faveur du **spectacle vivant**, qui concernent près de 450 structures en Finistère, continueront à être soutenus avec le souci d'une meilleure accessibilité de tous les publics à la culture.

V. Mobiliser par l'exemple

Au-delà de l'engagement du Conseil général en faveur du développement durable, il apparaît nécessaire que nos partenaires aient les mêmes ambitions. Ainsi nous accompagnons les collègues qui souhaitent réaliser leurs propres Agendas 21.

L'Agenda 21 affirme ainsi, clairement, la nécessité d'agir autrement, pour une **démocratie participative**. Parce que nous ne pouvons bien agir qu'en associant pleinement nos partenaires, les Finistériens et les usagers du service public, nous attachons de l'importance à la façon dont nous prenons nos décisions.

3 800 agents mobilisés au service de la qualité et de la présence du service public départemental. Dans le domaine des ressources humaines, les grands chantiers se poursuivent en 2010 tout en adaptant constamment les effectifs aux missions du Conseil général.

Avec 700 000 m² pour 300 sites (dont 62 collègues), **le Conseil général possède en propre un patrimoine important**. Mais jusqu'à présent, nous ne disposons pas d'une information complète sur ce patrimoine : utilisation, consommations énergétiques...Le premier semestre 2010 sera consacré à la mise en place d'un schéma directeur afin de mieux appréhender la gestion patrimoniale départementale (mise en place de régulateurs, travaux d'isolation...).

Cinq opérations majeures marqueront l'année 2010. Nous renforcerons d'abord la présence du Conseil général dans les territoires grâce à la construction des nouveaux centres départementaux d'action sociale de Brest Saint-Marc (4,3 M€), Landerneau (3,9 M€) et Douarnenez (4,7 M€). Ce dernier sera d'ailleurs construit dans un bâtiment commun avec la nouvelle Agence Technique Départementale afin de mutualiser nos moyens et améliorer encore les synergies liées à notre présence dans plusieurs domaines, partout dans le département.

La question de l'accessibilité physique de nos bâtiments aux personnes en situation de handicap a été identifiée comme un chantier prioritaire. Le schéma directeur 2010-2014, concernant l'ensemble du patrimoine bâti départemental, définit les travaux sur cette période en mettant la priorité sur les collègues. (28,1 M€ pour les collègues)

Dans la perspective de l'expérimentation de nouveaux modes de travail, en lien avec les principes du développement durable, l'expérimentation du **télétravail**, lancée en octobre 2009 se poursuivra début 2010. Elle permettra d'identifier la faisabilité d'une telle organisation du travail, et ses potentielles conditions de généralisation.

Afin de renforcer la qualité du service public départemental, il convient de promouvoir **la transversalité et le partage de l'information**. L'information, au cœur de tout système organisé, implique la maîtrise des circuits de l'information, la structuration de l'information et de son traitement, l'accès rapide et sécurisé aux données.